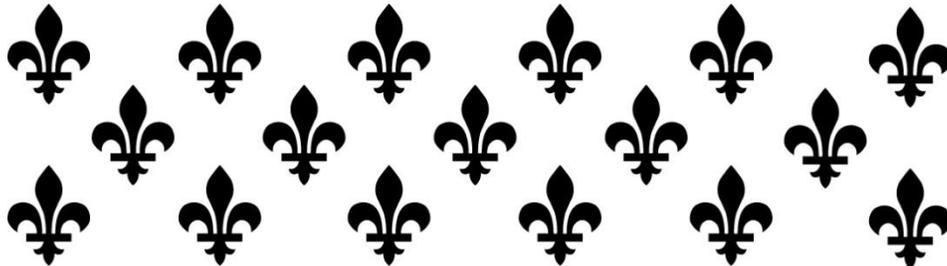


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 septembre 2023 — N° 63

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sylvie Gilbert Fowlis, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme Trait d'union Outaouais inc.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet de cohabitation intergénérationnelle de la résidence Les Jardins Saint-Sacrement.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter Mme Ella-Rose Duval pour ses performances académiques et sportives.

27 septembre 2023

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale du droit à l'avortement.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque du jeune Théo Ferland.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le succès du bal Nostalgie organisé par la Société Alzheimer de Laval.

M. Thouin (Rousseau) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture de la boucherie fermière Rendez-vous cochon.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Bérénice Mollen Dupuis à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Club de golf Knowlton.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Sept-Îles n° 3638.

27 septembre 2023

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

(Dépôt n° 837-20230927)

M. Roberge, ministre de la Langue française, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Langue française.

(Dépôt n° 838-20230927)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

(Dépôt n° 839-20230927)

27 septembre 2023

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 40 concernant la régionalisation de l'immigration, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 juin 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

(Dépôt n° 840-20230927)

Mme la présidente dépose :

Le rapport d'activité 2022-2023 de Lobbyisme Québec;

(Dépôt n° 841-20230927)

Le rapport d'activité 2022-2023 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

(Dépôt n° 842-20230927)

Dépôts de rapports de commissions

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 26 septembre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 843-20230927)

27 septembre 2023

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 9, 11, 23, 24 et 31 mai, le 1^{er} juin ainsi que les 19, 21 et 26 septembre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 844-20230927)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Fortin (Pontiac) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), M. Marc-Aurèle Racicot soit nommé de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information, affecté à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

27 septembre 2023

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Marc-Aurèle Racicot comme membre de la Commission d'accès à l'information affecté à la section juridictionnelle.

(Dépôt n° 845-20230927)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote électronique est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 130 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), Mme Martine Riendeau soit nommée de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Martine Riendeau comme membre de la Commission d'accès à l'information affectée à la section juridictionnelle.

(Dépôt n° 846-20230927)

27 septembre 2023

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote électronique est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 131 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), Mme Guylaine Giguère soit nommée de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle, à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2027, et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Guylaine Giguère comme membre de la Commission d'accès à l'information affectée à la section juridictionnelle.

(Dépôt n° 847-20230927)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote électronique est tenu.

27 septembre 2023

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 132 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le maintien des primes jusqu'à la renégociation complète des conventions collectives dans le domaine de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, présente une motion concernant la protection du territoire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du tourisme, qui se tient chaque année le 27 septembre;

QU'elle rappelle qu'il s'agit d'une occasion de célébrer une industrie qui permet chaque année à des millions de Québécois et de touristes venus de l'extérieur du Québec de découvrir, savourer et bénéficier des richesses de notre territoire, de nos quatre saisons, de notre culture et de notre savoir-faire;

27 septembre 2023

QU'elle souligne notamment la contribution du secteur de la gastronomie à notre offre touristique, dans toutes les régions du Québec, et qu'elle prenne acte des enjeux importants liés à la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur;

QU'enfin, elle demande au gouvernement fédéral de convenir rapidement d'une entente avec le Québec pour reconduire des modalités facilitatrices au sein du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui viendront à échéance d'ici la fin de l'année afin d'appuyer notre secteur de la restauration et soutenir la qualité de notre offre touristique tout en respectant le mandat qui a été donné à la Commission des partenaires du marché du travail d'analyser la question des permis de travail fermés.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) présente une motion concernant la production de batteries et la réduction des émissions de gaz à effet de serre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*;

27 septembre 2023

- la Commission des finances publiques, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l’avis suivant :

- la Commission de l’aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition concernant la mise en place d’un projet pilote pour loger en appartement les membres de la communauté de rue vivant sous l’autoroute Ville-Marie, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition concernant l’opposition à l’expansion du Port de Québec en territoire agricole à Lévis.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Skeete, ministre délégué à l’Économie, propose que le principe du projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d’allègement du fardeau réglementaire et administratif, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

27 septembre 2023

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 17 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 28 septembre 2023, sur une question adressée par M. Zanetti (Jean-Lesage) à M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, sur le sujet suivant : « le nickel dans l'air ».

Adoption du principe

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 22 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

À 13 h 01, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

27 septembre 2023

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore le fait que les Québécois font les frais de l'improvisation et de l'incapacité du gouvernement caquiste à réaliser des projets d'infrastructures de grande envergure, notamment dans les domaines de la santé, des services de garde et des transports, dans des délais opportuns;

QU'enfin, elle invite le gouvernement caquiste à faire preuve d'une plus grande rigueur dans la planification des projets d'infrastructures afin de bénéficier d'une plus grande célérité dans leur réalisation, dans le respect de la capacité de payer des Québécois.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 24 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 41 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, Mme Dufour (Mille-Îles) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

27 septembre 2023

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 28 septembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 septembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

27 septembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Marc-Aurèle Racicot soit nommé de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 130)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

27 septembre 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Martine Riendeau soit nommée de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 131)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arseneau (PQ)	Ciccione (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

27 septembre 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Guylaine Giguère soit nommée de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 132)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	